

## ANNEXE 2

### EMPLOI REEL GENERE PAR LE PROJET DE PLATE FORME LOGISTIQUE GEANTE SUR LES TERRITOIRES DE MOUFLERS ET DE L'ETOILE

Les centaines d'emplois à court terme promis par les promoteurs des plates-formes logistiques géantes s'avèrent à l'arrivée bien moindre et en réalité ne sont qu'un leurre.

**1.1 Destruction indirecte des emplois existants** : Chaque implantation va entraîner la destruction de centaines voire de milliers d'autres emplois sur les territoires. Mais comme cette destruction est diffuse dans l'espace et dans le temps, elle est insidieuse et masquée. On estime aujourd'hui que cette forme de commerce détruit au minimum deux emplois chaque fois qu'il en crée un.

Dans une analyse publiée le 21 novembre 2019, l'ancien secrétaire d'État au numérique Mounir Mahjoubi accuse l'e-commerce et les entrepôts logistiques de détruire 2 fois plus d'emplois en 2018 qu'ils n'en ont créés en France en 2018 (ref 2). Alors que nous manquons encore de données sur les fermetures des commerces de proximité, la grande distribution, à elle seule, annonce la destruction de 4 500 emplois en 2020.

Ces fermetures de commerces de proximité ont de graves conséquences sur la vitalité des centres-villes, le lien social, les services de proximité, et plus globalement l'attractivité d'un territoire. Les commerces ont vu leurs activités décroître depuis près d'un an et demi en raison de la conjoncture économique, phénomène bien sûr amplifié avec la crise sanitaire.

Le taux de croissance des grandes plates formes logistiques en France est de 29 % (ref 3). Si les petits commerces de proximité en sont les premières victimes, aujourd'hui également dans le secteur non alimentaire, beaucoup d'enseignes, des grandes et moyennes franchises, de multiples entreprises commerciales sont mises en grandes difficultés et déposent leur bilan.

Des milliers d'emplois sont donc détruits ou gravement menacés et la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver le phénomène.

Les grandes plateformes logistiques sont devenues des monstres tentaculaires qui s'approprient le chiffre d'affaires marginal des autres entreprises en rongant leur bénéfice, ce qui conduira inévitablement à leur disparition. Elles s'infiltreront dans tous les secteurs avec des ruses de prédateur qui visent à détruire toute concurrence.

Les mots de « dumping » et de « concurrence déloyale » s'appliquent-ils à cette situation ? Lorsque l'on consulte les comptes des grandes plateformes logistiques, on constate que leur activité de vente n'est pas ou peu rentable, et ce, depuis leur création. Un état de fait qui conduirait normalement la société à changer de modèle économique ou à disparaître. Il apparaît que l'activité de commerce des grandes plateformes logistiques est subventionnée par une autre, beaucoup plus rentable, qui génère même d'énormes profits : la location d'espace sur le cloud, activité qui vient compenser les pertes de la vente au détail, et qui détruira purement et simplement tous ses concurrents. Car qui peut résister face à un commerçant qui travaille à perte ?

**1.2 Qualification des emplois en plate-forme logistique:** si les grandes plates-formes logistiques font miroiter des centaines d'emplois aux collectivités, elles ne communiquent pas sur leur qualité : emplois précaires, temps partiels, pénibilité, accidents du travail sont les caractéristiques de ce secteur. Les emplois proposés par JJA correspondent plutôt à des contrats d'interim plutôt qu'à des CDD : manutentionnaires, caristes, etc.. : voir PJ N°1

**1.3 Nombre d'emplois créés** (fonction de la surface de stockage) : la logistique s'illustre également par une forte robotisation des tâches. Aux Etats Unis, Amazon « emploie » déjà plus de 45 000 robots ! Au regard des surfaces urbanisées la création d'emploi semble bien faible : en moyenne, les entrepôts de 5 000 à 10 000 m2 emploient 16 salariés, et ceux de plus de 30 000m2 en emploient 61 (source : ref 5). Ces données proviennent de France Nature Environnement qui a une expérience des entrepôts logistiques et dispose d'une base de données concernant le nombre d'employés en fonction de la surface de stockage.

Le tiers des centres commerciaux américains est sur le point de fermer (ref 4). En France, ils commencent à être « mités », ce qui signifie que de nombreux locaux ne trouvent pas preneur. Les performances du commerce classique sont pour la plupart en décroissance. Nous devons donc nous attendre à ce que l'hécatombe qu'ont connue les libraires aux Etats-Unis, puis en Europe, devienne le sort commun de tous les acteurs du commerce. A l'image de la librairie, qui était l'activité initiale des premières grandes plates-formes logistiques, tous les autres secteurs sont ou seront affectés par la pression concurrentielle sans précédent à laquelle elles se livrent.

**1.4 Absence de crédibilité des promesses d'emplois avancés par JJA.** Durant la réunion publique du 8 septembre 2020, M. Chonik, directeur financier de JJA, s'est engagé à un objectif de 200 emplois pour la première phase JJA1 déjà en cours d'exploitation (PJ N°2). Comme on va le voir ci-dessous, la réalité est bien en deçà des chiffres annoncés dans la presse par JJA.

Cependant en septembre 2020, force est de constater que JJA 1 n'emploie que 42 personnes au total (PJ N°3)

L'association ADSP a demandé à M. Chonik le 15/09/2020 de produire un écrit pendant l'enquête publique (PJ N°4) confirmant les engagements qu'il avait pris lors de la réunion publique du 8 septembre : embaucher 300 personnes supplémentaires à temps plein si la phase 2 d'extension de JJA arrivait à son terme.

M. Chonik a avancé, lors de la réunion publique du 8 septembre 2020, le chiffre de 300 nouveaux emplois supplémentaires pour la phase 2 de la plate-forme (JJA2) (PJ N°2) qui correspondrait à 10 emplois par mois supplémentaires par rapport aux 42 actuels.

Cette promesse de 300 emplois supplémentaires à temps plein pour JJA2 n'est pas crédible pour 3 raisons :

- JJA prévoyait 200 nouveaux emplois pour la phase 1 alors qu'à la date du 8 septembre 2020 il reconnaît n'employer que 42 personnes
- JJA reconnaît lui-même qu'à l'intérieur des bâtiments de stockage de JJA phase 2 le processus est entièrement automatisé et s'effectue sans besoin de personnel. Page 31 du dossier de demande d'autorisation d'exploiter : « Les EGHA 1 à 4 sont destinées au stockage de marchandises....Tout le process est automatique et aucun membre du personnel ne sera présent, à l'exception d'une équipe d'intervention en cas de panne.... »

Les EGHA 1 à 4 sont destinées au stockage de marchandises sur palettes avant leur utilisation dans les PAC pour la préparation des commandes. Tout le process est automatique et aucun membre du personnel ne sera présent, à l'exception d'une équipe d'intervention en cas de panne ou de maintenance obligatoire. Les EGHA font l'objet d'une étude d'Ingénierie Sécurité Incendie afin de démontrer en cas d'incendie que le principe de la non ruine en chaîne de la structure est respecté et que le personnel de maintenance éventuellement présent peut évacuer dans des conditions sécuritaires.

- M. Chonik n'a pas donné suite au courrier adressé le 15/09/2020 par l'ADSP (PJ N°4) via la commission d'enquête : aucun engagement écrit n'a été pris ni enregistré par la commission d'enquête concernant les 300 emplois supplémentaires promis en phase 2.
- On ne trouve nulle part un argumentaire solidement étayé permettant de comprendre comment JJA justifie ces 300 emplois en phase 2 (ni même les 200 emplois promis en phase 1).

### 1.5 Calcul du nombre d'emplois créés par JJA 1 et 2

- Pour calculer le nombre d'emplois générés par JJA après extension, il faut utiliser les chiffres d'emplois de plates formes comparables. « La mise en place d'un EGHA de 46 m de haut et de surface égale à 5600 m2 permet de stocker 2,5 fois plus de marchandises que dans une cellule conventionnelle de 12 000 m2. Les 10 EGHA seront donc l'équivalent de 25 cellules de 12 000 m2, soit 56 000 m2 construits à la place de 300 000 m2 » (Source : ref 7) Le stockage en hauteur étant entièrement automatisé, la plate forme envisagée peut être assimilée sur le plan des besoins en personnel à une plate forme conventionnelle (stockage sur un seul niveau) de plus de 30 000 m2.
- Le nombre d'emplois dans une plate-forme logistique est fonction croissante de la surface de stockage de l'entrepôt, mais au-delà de 30 000 m2 il semble que celui-ci plafonne (ref 5). Les surfaces des plates-formes logistiques varient de 12 000 m2 à 200 000 m2 ou 300 000 m2. Pour représenter graphiquement le nombre d'emplois générés en fonction de la surface de stockage (voir courbe ci-dessous), on choisira donc une échelle logarithmique pour l'axe des abscisses (surfaces) et une échelle linéaire pour le nombre des emplois qui varient entre 16 et 111 (ordonnée). Pour estimer le nombre d'emplois du projet de Mouflers, on trace la droite passant par les deux points fournis par France Nature Environnement pour les installations de 10 000 m2 (emploi 16 personnes) et de 30 000 m2 (employant 61 personnes, cas de la plate-forme logistique JJA d'Hardivillers). Si l'on prolonge cette droite pour des surfaces au-delà de 30 000 m2, on obtiendra le lieu des emplois maximum en fonction de la surface de l'entrepôt : c'est la droite limite maximale de l'emploi. Le lieu des emplois en fonction de la surface ne peut se trouver au-dessus de cette droite (ne peut avoir une forme concave). Si tel était le cas, cela signifierait que l'emploi marginal augmente lorsque la surface augmente : lorsque la surface ou la capacité de stockage s'accroît par exemple de  $\Delta S$ , le nombre d'emploi augmenterait de  $\Delta E = p \Delta S$ ,  $p$  (pente) étant fonction croissante de la surface. Le nombre d'emploi augmenterait dans des proportions de plus en plus importante, ce qui est incompatible avec le principe d'économie d'échelle selon lequel toute installation industrielle est conçue. La courbe de l'emploi se situe donc au-dessous de la droite limite maximale de l'emploi (forme convexe). Il en résulte que pour une plate-forme de 110 000 m2 (cas de la plate-forme JJA d'Argoeuvre), le nombre d'employés ne devrait pas dépasser 111.
- Dans le cas de la plate-forme JJA actuellement construite à Mouflers (surface 97 000 m2), le nombre d'emplois ne peut dépasser 108.
- Dans le cas du projet avec extension à 198 000 m2 (avec stockage en hauteur, équivalent à une plate forme conventionnelle de 600 000 m2), le nombre d'employés ne peut dépasser 135.

### 1.6 Conclusion

Le nombre d'emplois générés par la plate- forme JJA phase 1 actuellement construite à Mouflers (surface 97 000 m2) se situera dans une fourchette comprise entre 61 personnes et 108 au grand maximum. Le fait qu'à la date du 8 septembre 2020 M. Chonok reconnaisse lui-même que l'entrepôt n'emploie encore que 42 personnes confirme que le nombre exact d'emplois générés, lorsque l'entrepôt aura atteint son plein régime de fonctionnement, sera certainement beaucoup plus proche de 61 que de 108 (voir §1.5 ci-dessus. Le nombre d'emplois du projet dans sa forme étendue à 198 000 m2 (avec stockage en hauteur non conventionnel) est compris entre 61 et 135 personnes, le nombre exact étant plus proche de 61 que de 135. En conclusion, les chiffres de l'emploi donnés pour JJA 1 (200 emplois) et JJA2 (500 emplois) ne sont étayés par aucun retour d'expérience d'entrepôts logistiques existant ; ils sont donc peu crédibles.

## Emplois en fonction de la surface de stockage dans les plates-formes logistiques

(1) calcul du nombre d'emplois  
avec hypothèses très  
conservatives

